

Incivilités : le maire pourra rappeler à l'ordre

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Berne-goue s'est réuni sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon.

Rappel à l'ordre. L'association des maires des Deux-Sèvres et le procureur de la République ont signé une convention pour proposer aux maires une procédure de « rappel à l'ordre ». Elle leur permet de convoquer l'auteur des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, à un entretien officiel. Le but étant de valoriser et renforcer les prérogatives propres du maire en matière de délinquance et

notamment sur les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non-accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, les atteintes légères à la propriété publique, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, la divagation d'animaux dangereux, l'abandon d'ordures. La commune adhère à ce dispositif.

Marché Télécom. Le conseil municipal, dans un souci de rationalisation des dépenses de la commune, souhaite, à l'unanimité, adhérer au groupement

de commande des marchés de télécommunication proposé par Niort agglo.

Voirie. L'entreprise Eiffage est retenue pour des travaux destinés à boucher les trous, les nids de poules, les fissures... pour un montant de 3.504 €.

Matériels. Le conseil décide l'achat d'un défibrillateur pour 1.357 € et d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie pour un contrat de 760 €.

Subvention. Le conseil départemental a versé une subvention de 1.734 € pour les travaux de menuiserie à la salle des associations.